



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 4000-D

Avis public est donné par le soussigné que le règlement suivant intitulé :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 4000-D MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4000 SUR LA PAIX, L'ORDRE PUBLIC ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL**
- a été adopté par le conseil municipal le **30 octobre 2018**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 novembre 2018.

Pierre St-Onge, greffier
Greffier